

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 17/10/2008 16:15:52

Employeurs La formation professionnelle tout au long de la vie devient un facteur clé de compétitivité et d'employabilité. Elle favorise l'accès à la formation des salariés au travers de plusieurs dispositifs : plan de formation, période de professionnalisation, droit individuel à la formation, Validation des acquis de l'expérience, bilan de compétences. Quant au contrat de professionnalisation, il forme des jeunes ou des adultes aux compétences attendues par les entreprises. Il facilite d'une part l'acquisition simultanée d'une formation et d'une expérience professionnelle et, d'autre part, une meilleure adaptabilité au poste de travail. Il peut également être utilisé, par l'entreprise, comme un test en amont d'un recrutement.

La réforme introduit aussi une souplesse dans la combinaison des dispositifs, optimisant ainsi le financement de la formation. En effet, l'entreprise peut, par exemple, articuler DIF et plan de formation (avec l'accord du salarié) pour utiliser son DIF, ou encore DIF et période de professionnalisation, conjuguer les financements (0,9% et 0,5%, budget entreprise, financement personnel du salarié), mixer temps de travail et hors temps de travail.

Autant de conditions qui développent l'efficience de la formation pour conduire une réelle politique sociale auprès des salariés tout en maintenant l'objectif économique de l'entreprise.

Quel est son objectif ?

Permettre au salarié de valoriser les acquis de son expérience personnelle et professionnelle, Favoriser la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre professionnel.

Qui en bénéficia ?

Tout salarié justifiant d'au moins 3 ans d'activité en rapport avec le titre visé en continu ou en discontinu, salarié, non salarié ou bénéficiaire justifié. **Quelle est la certification visée ?**

La VAE permet d'acquérir tout ou partie de :

diplômes,

titres professionnels,

certificats de qualification professionnelle (CQP).

Quelle est sa durée ?

La durée maximale du congé est de 24 heures de temps de travail (l'équivalent d'environ 3 jours), consécutifs ou non.

Comment la mettre en œuvre ?

Le salarié doit adresser une demande à l'organisme de formation qui doit préciser la date d'autorisation au moins 60 jours avant le début des actions de VAE qui doit préciser le diplôme, le titre, la nature et la durée des actions et le nom de l'organisme de formation. L'employeur répond par écrit. En cas de report, celui-ci ne peut excéder six mois à compter de la demande.

Qui le finance ?

Le FAFSEA adresse une notification de financement mentionnant les divers montants de prise en charge : frais d'accompagnement et/ou de validation, frais de secrétariat, photocopie et autres, salaire.

Quel est le statut du salarié ?

Pendant le congé pour VAE, le contrat de travail est suspendu mais non rompu.

Le congÃ© est considÃ©rÃ© comme une pÃ©riode de travail (droit aux congÃ©s payÃ©s),

La durÃ©e ne peut Ãªtre imputÃ©e sur les congÃ©s payÃ©s annuels.

Maintien de la rÃ©munÃ©ration si son financement est pris en charge par le FAFSEA.

A lÃ©tÃ© issue du congÃ©, le salariÃ© doit vous remettre une attestation de prÃ©sence dÃ©livrÃ©e par lÃ©tÃ©organisme. **SalariÃ©s** La variÃ©tÃ© des actions proposÃ©es : Ã©valuation (bilan de compÃ©tences), formation (plan de formation, DIF, contrat et pÃ©riode de professionnalisation), accompagnement (entretien professionnel individuel) et validation (VAE) conduisent Ã s'investir dans le dÃ©veloppement de sa carriÃ¨re professionnelle.

Ces parcours professionnels individualisÃ©s rendent plus lisibles les actions de formation. Vous concrÃ©tisez ce que vous faites. Votre formation prend une forme qui vous conduit vers votre propre progression. Vous n'Ã©tes plus consommateur dÃ©tÃ©une formation mais acteur de votre formation, de votre professionnalisation tout au long de la vie. **Quel est son objectif ?**

La VAE permet dÃ©tÃ©acquÃ©rir tout ou partie de :

diplÃ®mes,

titres professionnels,

certificats de qualification professionnelle (CQP). **Comment la mettre en Ã“uvre ?**

La VAE est Ã votre initiative, ou celle de lÃ©tÃ©employeur avec votre accord. Dans ce dernier cas, elle peut rentrer dans le cadre du plan de formation. **Qui en bÃ©nÃ©ficie ?**

Tout salariÃ© justifiant dÃ©tÃ©au moins 3 ans dÃ©tÃ©activitÃ© en rapport avec le titre visÃ© en continu ou en discontinu, salariÃ©, non salariÃ© ou bÃ©nÃ©ficiaire. **Quelles sont les dÃ©marches Ã entreprendre ?**

Pour les salariÃ©s en CDI, formuler une demande dÃ©tÃ©autorisation dÃ©tÃ©absence au plus tard 60 jours avant le dÃ©but du congÃ© dÃ©tÃ©une VAE. Si accord de lÃ©tÃ©employeur, remplir une demande de prise en charge FAFSEA.

Pour les salariÃ©s en CDD, avoir au cours des 24 derniers mois totalisÃ© dÃ©tÃ©au moins 4 mois consÃ©cutifs ou non ou au cours des 4 derniÃ©res annÃ©es totaliser 12 mois consÃ©cutifs ou non y compris les 4 mois sous CDD. Remplir une demande de prise en charge FAFSEA. **Quelle est sa durÃ©e ?**

La durÃ©e maximale du congÃ© est de 24 heures de temps de travail (lÃ©tÃ©quivalent dÃ©tÃ©environ 3 jours), consÃ©cutifs ou non. **Comment la mettre en Ã“uvre ?**

Vous devez choisir une validation ou une certification inscrite au rÃ©pertoire national des mÃ©tiers, dÃ©poser une demande et un dossier auprÃ´s de lÃ©tÃ©autoritÃ© qui dÃ©livre la certification.

Un entretien auprÃ´s dÃ©tÃ©un jury permet de valider si votre expÃ©rience acquise correspond avec les connaissances demandÃ©es pour lÃ©tÃ©obtention du diplÃ®me. Cette mÃ©me autoritÃ© peut prÃ©voir une mise en situation professionnelle.

Le jury dÃ©cidÃ© ensuite de lÃ©tÃ©attribution totale ou partielle de la certification. **Qui la finance ?**

LÃ©tÃ©entreprise rembourse les rÃ©munÃ©rations dans la limite de 24 heures et participe au financement des frais de prestations dÃ©tÃ©accompagnement et/ou de validation. Les frais de VAE (secrÃ©tariat, photocopies, frais annexes) dans la limite de 600 euros reste au frais du salariÃ©.

A la fin de votre congÃ© vous devez donner Ã votre employeur une attestation de frÃ©quentation fournie par lÃ©tÃ©autoritÃ© ou lÃ©tÃ©organisme habilitÃ© dÃ©livrer la certification. **Qui la finance ?**